

L'argumentation dans le discours : approches contemporaines et perspectives didactiques

Henda Dhaouadi | Université Jean Monnet

Este artículo trata de indagar en la teoría de la argumentación en el discurso desde la Antigüedad griega hasta nuestros días. La investigación en este campo, como veremos, no ha dejado de evolucionar, aunque se haya desplazado desde el campo de la filosofía hasta el de las ciencias del lenguaje, pasando por las retóricas medieval y clásica. Este itinerario plantea cuestiones de orden epistemológico sobre las fronteras entre los diversos ámbitos en que se inscribe el estudio del discurso argumentativo. Pero, más allá de estos límites, todos los investigadores concuerdan en considerar la argumentación en el discurso como ligada al análisis del discurso y, por ello, a las ciencias del lenguaje. Esto ha permitido integrar la argumentación en los programas escolares en Francia ya desde el colegio. Por ello, el profesorado muestra reservas sobre las consecuencias y aplicaciones didácticas de este campo en la enseñanza secundaria. Los investigadores tienen problemas para simplificar o banalizar una disciplina de rica trayectoria en la historia de las ideas y hoy en vías de desarrollo.

Palabras clave: *argumentación, análisis del discurso, análisis del discurso político, Aristóteles.*

This paper explores the theory of argumentation in discourse from ancient Greece to the present day. As we shall see, research in this field is ever evolving, although it has moved from the field of philosophy to language sciences, by way of medieval and classical rhetoric. This progression raises epistemological questions about the boundaries between the different areas where the study of argumentation in discourse takes place. But above and beyond these limits, all researchers agree that argumentation in discourse is linked to discourse analysis and therefore to language sciences. This has made it possible to include argumentation in school syllabuses in France from school onwards. As a result, most teachers have very strong reservations about the teaching consequences and applications in this field in secondary education. Researchers find it hard to simplify this excellent area with such a rich development in the history of ideas, and which is still evolving today, in order to try and make it more engaging.

Keywords: *argumentation, discourse analysis, political discourse analysis, Aristotle.*

Cet article se veut une exploration de la théorie de l'argumentation dans le discours depuis l'Antiquité grecque jusqu'à nos jours. La recherche dans ce domaine, comme on le verra, n'a cessé d'évoluer bien qu'il se soit déplacé du champ de la philosophie à celui des sciences du langage, en passant par les rhétoriques médiévale et classique. Cet itinéraire n'est pas sans soulever des questions d'ordre épistémologiques, sur les frontières entre les divers domaines où s'est inscrite l'étude du discours argumentatif. Mais au-delà de ces bornes tous les chercheurs s'accordent aujourd'hui à considérer l'Argumentation dans le discours comme relié à l'analyse du discours et ainsi aux sciences du langage. C'est

d'ailleurs ce qui a permis l'intégration de l'Argumentation dans les programmes scolaires en France dès le Collège. Par conséquent, les enseignants émettent des réserves sur les retombées et applications didactiques de cette matière, dans l'enseignement secondaire. Les chercheurs, quant à eux, éprouvent des difficultés à simplifier, voire à trop banaliser une discipline riche de son parcours dans l'histoire des idées et toujours en voie de développement.

Mots-clés : argumentation, analyse du discours, analyse du discours politique, Aristote.

Je serai bien aise que ceux qui me voudront faire des objections ne se hâtent point, et qu'ils tâchent d'entendre tout ce que j'ai écrit, avant de juger d'une partie : car : comme le tout se tient et la fin sert à prouver le commencement.

Descartes (Lettre à Mersenne)

Peut-être, y a-t-il d'autres connaissances à acquérir, d'autres interrogations à poser aujourd'hui, en partant, non de ce que d'autres ont su, mais de ce qu'ils ont ignoré.

S. Moscovici

Joignez ce qui est complet et ce qui ne l'est pas, ce qui concorde et ce qui discorde, ce qui est en harmonie et ce qui est en désaccord.

Héraclite

Je serai bien aise que ceux qui me voudront faire des objections ne se hâtent point, et qu'ils tâchent d'entendre tout ce que j'ai écrit, avant de juger d'une partie : car : comme le tout se tient et la fin sert à prouver le commencement.

Descartes (Lettre à Mersenne)

Peut-être, y a-t-il d'autres connaissances à acquérir, d'autres interrogations à poser aujourd'hui, en partant, non de ce que d'autres ont su, mais de ce qu'ils ont ignoré.

S. Moscovici

Joignez ce qui est complet et ce qui ne l'est pas, ce qui concorde et ce qui discorde, ce qui est en harmonie et ce qui est en désaccord.

Héraclite

1. Introduction

L'argumentation dans le discours, au centre des préoccupations langagières, s'inspire des théories philosophiques les plus anciennes depuis Aristote. Elle continue à évoluer dans les sciences du langage et prend une large place due à son interdisciplinarité. Au-delà de son intérêt en tant que discipline théorique, elle peut s'investir aussi dans la didactologie des langues et des cultures et prend ainsi toute son importance dans un monde où la liberté d'expression, dans le respect des diversités, pose encore bien des problèmes. C'est à partir de cette interrogation que nous rappellerons les principales théories actuelles de l'argumentation.

2. L'argumentation: approches théoriques et évolution

Aristote, dans son ouvrage fondateur, *Rhétorique*, rédigé entre 329 et 323 av. J.-C., posait déjà les bases de l'art de persuader à travers trois grands types de discours : l'épidictique, le judiciaire et le délibératif. La théorie aristotélicienne du discours présente la rhétorique comme un art persuasif dans un espace politique et institutionnel où son usage prend source et fonc-

tions dans les règles qui régissent la *polis*. Ces règles créent une sorte de consensus, base sur laquelle l'orateur construira son argumentaire. Ainsi, toute rhétorique est en rapport direct avec les pratiques traditionnelles grecques de ces trois types de discours. Le judiciaire et le délibératif traitent du politique ainsi que de tout objet de l'avenir, l'épidictique est en revanche un discours prononcé pendant les cérémonies, notamment les commémorations et les louanges. Ces trois discours sont tout aussi importants pour l'orateur et doivent être inscrits dans une éthique de l'honnêteté et du bien, contre le mensonge et le mal. Ainsi la rhétorique doit être au service de la cité et du maintien d'un ordre en partage où toutes les parties (orateurs et auditeurs) sont du même avis.

Au Moyen-âge et jusqu'au ^{xviii} siècle, la rhétorique post-aristotélicienne évolue. Le discours argumentatif sera supplanté par une rhétorique conçue comme art de bien dire. C'est ce qui produit une disjonction entre le raisonnement dialectique (au sens philosophique chez Aristote) et la rhétorique réduite au style (figures et tropes).

La rhétorique classique, quant à elle, se fonde sur quatre parties du discours : l'invention comme une recherche de matériel discursif ; la disposition qui organise les éléments du discours, l'élocution qui pose la question du style utilisé ; la mémoire consistant en la mémorisation du discours ; l'action, enfin, qui est l'exercice de la parole publique portant sur la voix et le geste.

Cette rhétorique va ensuite évoluer vers l'abandon de l'*inventio* et de la *dispositio*, en plus de l'affaiblissement de la fonction de l'exercice oral du discours (l'*élocutio*). Cette rupture est strictement reliée à une restitution des connaissances et de leur conception au Moyen-

âge, cadre du Trivium des arts libéraux, où la rhétorique se situait entre grammaire et dialectique (non pas au sens hégélien) et a pour objet d'examiner les moyens discursifs liés à la démonstration et au refus.

Pour Pierre de La Ramée (1555), ce qui relève du raisonnement, c'est-à-dire du Topos, du domaine de la rhétorique est déplacé à celui de la dialectique. Ainsi la topique et la disposition, réduisent la rhétorique à un art de l'ornement. La rhétorique, limitée à l'élocution crée une brèche entre fond et forme que la stylistique moderne perpétue dans l'étude consacrée par Gérard Genette aux livres respectifs de Dumarsais intitulé *Des Tropes* (1730) et de Pierre Fontanier, *Les figures du discours* (1821-1830).

En effet, dans sa « Rhétorique restreinte », parue en 1972, Genette évoque la réduction topologique initiée par Dumarsais et par Fontanier. Comme le souligne à juste titre Ruth Amossy (2006 : 12), elle « oriente résolument la rhétorique vers les seules relations de similitude (la métaphore) et de contiguïté (la métonymie) ». L'avènement de la linguistique structurale, initiée par Ferdinand de Saussure, a affermi la dimension figurale de la rhétorique dès les années 1960. Néanmoins cela s'est traduit par un double déplacement par rapport aux traités traditionnels : « d'un côté, le structuralisme ayant intégré l'idée de système dans la langue, on tend à examiner les faits de discours en émettant des lois générales pour construire des modèles d'intelligibilité » (Ruth Amossy, *Ibid.* : 12), d'un autre côté, ces travaux mènent à l'étude de l'art oratoire amorcé dès l'époque classique. Tout l'intérêt porté à la rhétorique s'attache principalement au discours littéraire et plus généralement à l'esthétique. C'est ce qui amène Ruth Amossy à considérer que : « De Ramus aux néo-rhétoriques issus du structuralisme, on est

aux antipodes du modèle aristotélicien que reconduit et prolonge l'analyse argumentative dans le cadre des sciences du langage contemporaines. L'importance de la réflexion sur les figures ne peut manquer cependant de soulever des questions fécondes sur le rapport complexe qu'entretient le style avec l'argumentation » (*Ibid.* : 13).

Les questions des rapports entre rhétorique et esthétique littéraire se sont ainsi complexifiées. Certains stylisticiens comme G. Molinié et A. Hershberg-Pierrot les abordent aujourd'hui. Mais on s'interroge toujours sur les moyens que la communication sociale met en œuvre pour remporter l'adhésion de l'auditoire, ce qui ouvre de nouvelles perspectives à la rhétorique.

Chaïm Perelman et L. Obrechts-Tyteca, dans leur *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, publié en 1958, puis réédité plusieurs fois dès 1970, rompt avec les rhétoriques restreintes qui ne sont pour eux que le lieu de l'analyse des figures et de leur classification. Ainsi les auteurs définissent l'argumentation, dans sa dimension communicationnelle, comme l'ensemble des techniques discursives provoquant ou renforçant l'adhésion des esprits aux thèses qu'on propose à leur approbation. On insiste ainsi sur l'idée que tout orateur, afin de mieux faire passer ses idées, doit d'abord s'adapter à son auditoire. Ruth Amossy le rappelle d'ailleurs en ces termes (2006 : 13) : « L'orateur tente d'infléchir des choix et de déclencher une action ou, tout au moins, de créer une disposition à l'action susceptible de se manifester au moment opportun ».

Cette action n'est possible que si l'orateur inscrit son discours dans le cadre des opinions en cours, qui constituent l'ensemble des croyances, convictions et opinions dominantes et

souvent indiscutables. Pour rompre définitivement avec la conception de l'argumentation comme un raisonnement logique déployé en dehors de tout contexte communicationnel, Perelman imagine trois étapes permettant de convaincre son auditoire :

- Partir de l'idée d'un accord sur des concepts communs, ce qui constitue les prémisses de l'argumentation.
- Appuyer son argumentation sur des lieux communs (les *topos* chez Aristote) dans lesquels on intègre progressivement ses idées et arguments propres.
- Finalement, cela permet de reconduire l'accord octroyé initialement.

L'argumentation dans le discours s'inscrit désormais dans un contexte précis, où il y a une prise en compte à la fois des interlocuteurs et des lieux communs qui les lient. La démonstration est donc strictement séparée de l'argumentation. Perelman insiste sur la nécessité d'intégrer les arguments et leur articulation dans un cadre précis, celui de la communication entre l'orateur et son auditoire, même si ce dernier n'y participe pas par la parole. C'est cette relation de dynamique discursive entre l'orateur et son auditoire, avec notamment un accent mis sur leur influence réciproque que Chaïm Perelman réhabilite la rhétorique aristotélicienne, clef de voûte de ce qu'on a appelé « la nouvelle rhétorique ». À l'instar de la rhétorique classique, Perelman réhabilite l'épidictique aux côtés du judiciaire et du délibératif. La rhétorique classique, considérait l'épidictique comme un genre où l'argumentation est faible.

Perelman lui restitue donc une dimension argumentative plus importante : pour lui, le discours épidictique n'est pas seulement un morceau d'apparat ou un spectacle, mais, comme

l'avait déjà souligné Aristote, il est destiné à accroître l'adhésion de l'auditoire à certaines valeurs et ainsi à « créer une certaine communion autour de certaines valeurs reconnues par l'auditoire, en se servant de l'ensemble des moyens dont dispose la rhétorique pour amplifier et valoriser » (1970 : 67). Amossy, à ce propos, rappelle à juste titre qu'« en revalorisant l'épidictique dans sa forte dimension argumentative, Perelman en étend le domaine et enrichit la signification du rapprochement qu'avait déjà élaboré la rhétorique traditionnelle entre l'épidictique et le littéraire, uniquement orientés vers le beau et non vers l'exigence d'un exposé où une démonstration est soutenue. La littérature et le discours d'apparat se trouvent ainsi conduits dans le champ de l'argumentation en même temps que l'éloquence judiciaire et politique » (2006 : 15).

La rhétorique développée par Perelman offre une analyse des techniques argumentatives ainsi qu'une « étude typologique des liaisons argumentatives et leur classification tout en prenant en compte les fonctionnements langagiers sans les étudier en tant que tels ». Il souscrit à une approche philosophique du discours qui offre « à l'analyse du discours –comme le souligne Ruth Amossy (2006 : 16)– un cadre essentiel dans la mesure où elle insiste sur quelques constituants majeurs : l'importance de l'auditoire, le caractère fondateur des prémisses et des points d'interaction argumentative, et les lieux communs qui balisent l'argumentation ». De ce fait, les linguistes et analystes du discours y trouvent une source innovante pour la recherche linguistique.

Par ailleurs, se développent deux conceptions, l'une logique et l'autre pragmatique de l'analyse argumentative, que nous résumerons succinctement.

3. L'analyse argumentative et les approches logiques du langage

Perelman, grâce à sa conception de la rhétorique, s'inscrit dans une dimension philosophique enrichissant ainsi la logique formelle.

En effet, l'argumentation est pour lui, comme c'est le cas pour Aristote, du domaine du vraisemblable, ce qui diffère de la logique formelle où le raisonnement obéit à d'autres règles. Perelman (1977 : 9-10) l'explique en ces termes : « Dans les domaines où il s'agit d'établir ce qui est préférable, ce qui est acceptable, les raisonnements ne sont ni déductions formelles correctes, ni des inductions allant du particulier au général, mais des argumentations, de toute espèce, visant à gagner l'assentiment des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment ».

Grize (1996 : 115) a aussi pris conscience que la logique argumentative est distincte de la logique formelle et qu'elle doit être analysée autrement : « la question se pose donc de saisir –ou pour le moins de décrire– le fonctionnement de la pensée lorsqu'elle ne mathématise pas ».

La recherche dans le domaine de la logique continue ainsi à s'investir dans celui de l'argumentation contrairement à celles qui maintiennent la dimension langagière de l'argumentation, d'autres s'intéressent plutôt à l'étude des modes et des normes du raisonnement. La « logique informelle » apportée par les investigations anglo-saxonnes à tendance normative et la « logique naturelle » de l'école de Neuchâtel à tendance descriptive en sont des exemples. Ruth Amossy (2006) reprend les principales perspectives de cette approche du discours.

4. Les Anglo-Saxons et la logique informelle

Dès les années 70, en Amérique du nord, se développe une approche informelle de la logique

(*informal logic*) prenant pour objet l'étude du raisonnement dans la vie quotidienne à travers des cas concrets : « dans ses diverses expansions, cette branche de la logique se propose de développer des instruments qui permettent non seulement d'analyser, mais aussi d'évaluer les arguments », souligne Ruth Amossy (2006 - 17).

C'est là une discipline philosophique focalisée sur la manière de fonder un raisonnement valable en dehors de la logique formelle. Elle concerne les recherches sur les méthodes d'analyse du discours tel qu'elles sont produites dans la polis. La logique informelle s'est intéressée notamment à la nature et à la structure des arguments, aux critères qui les valident et aux variétés de paralogismes, c'est-à-dire à la façon dont les arguments sont répertoriés et ce qui les invalide. Aristote à travers ses réfutations sophistiques s'est proposé de « dénombrer et d'exposer les vices de raisonnement permettant de différencier un argument valide d'un autre qui serait fallacieux d'où le concept anglais de *fallacies* (paralogismes), afin de décrire et d'estimer l'argumentation. La logique informelle s'est attachée à l'étude des paralogismes dont l'objectif est de dénoncer un raisonnement trompeur.

5. La logique naturelle de J.-B. Grize

Pour Grize, alors que le langage logico-mathématique ne comprend aucun sujet énonciateur, le langage naturel définit bien le cadre de l'énonciation puisqu'on est souvent face à deux interlocuteurs en situation de communication. L'argumentation est ainsi l'ensemble des stratégies discursives opérées par l'orateur s'adressant à un auditoire particulier dans le but de modifier, dans un certain sens, son jugement.

Grize construit sa conception de la communication sur le rapport qui s'instaure entre le locuteur et l'allocutaire. Ruth Amossy rappelle ainsi que la représentation discursive proposée par l'orateur est construite à partir de l'idée qu'il s'est fait de l'orateur. C'est au sein de cette interaction que se construit le discours.

Perelman et Grize dressent, malgré les divergences, dans leurs approches respectives du discours, des principes fondamentaux pour l'analyse argumentative.

Elles s'accordent sur l'idée que l'argumentation se déploie dans une situation de communication impliquant au moins deux locuteurs. On ajoute à cela ses caractéristiques à la fois discursives et dialogiques qui modèlent les façons de penser à travers l'image que projette chaque partenaire et les idées qu'ils se font l'« un de l'autre avec tous les préconstruits culturels (prémises, représentations, *topoi*) caractérisant l'échange ».

6. Les approches pragmatiques de l'analyse argumentative

Les travaux de Perelman sont passés inaperçus dans une période qui abordait la langue du seul point de vue structuraliste. Dans cette perspective où elle est appréhendée comme un système à étudier en lui-même et pour lui-même, comme le préconisait Saussure, la dimension rhétorique était totalement occultée et s'éloignait de la compétence des linguistes. Elle ne pouvait avoir de légitimité dans les sciences du langage. Grize construit sa conception de la communication sur le rapport qui s'instaure entre locuteur et allocutaire. Amossy rappelle ainsi que la représentation discursive proposée par l'orateur est faite à partir de l'idée qu'il a de son auditoire et ce dernier de l'idée qu'il a de l'orateur. C'est au sein de cette interaction

que se construit le discours grâce aux travaux de J.L. Austin et de John R. Searle en philosophie analytique que la rhétorique, en tant que théorie de l'argumentation, retrouve sa place et sa légitimité dans les sciences du langage. On parle alors d'actes de langage. Austin considère en effet le langage comme un savoir-faire et le dote d'une « force ». L'acte de parole est alors tourné vers un destinataire ou allocutaire, renouant ainsi avec une tradition rhétorique séculaire dont l'intérêt s'est évanoui progressivement durant des siècles. Pour Maingueneau (1990 : 1) « dès l'émergence en Grèce d'une pensée linguistique, on a vu se manifester un grand intérêt pour ce qui touche à l'efficacité du discours en situation. La rhétorique, l'étude de la force persuasive du discours, s'inscrit pleinement dans le domaine que balise à présent la pragmatique ».

La rhétorique étant vue et appréhendée à côté de la logique dans la Grèce antique, le langage était ainsi étudié comme exerçant un pouvoir sur autrui dans un contexte bien déterminé.

Aujourd'hui, comme le note, à juste titre, Amossy (2006 : 22) la pragmatique « offre parallèlement, à côté d'une linguistique de la langue, une linguistique du discours ». Ces recherches examinent, de ce fait, la langue comme une activité humaine où se profile une dynamique énonciative dans un contexte donné. La Pragmatique dans ses divers intérêts et saisie ainsi, se présente plus comme une appréhension du langage qu'une discipline à part entière. Elle met en avant « la force des signes, le caractère actif du langage, sa réflexivité fondamentale (le fait qu'il réfère au monde en montrant sa propre activité énonciative) son caractère interactif, son rapport essentiel à un cadre permettant d'interpréter les énoncés [...] » (Maingueneau, 1996 : 66).

La relation essentielle entre rhétorique et pragmatique est admise de nos jours et figure dans des manuels et ouvrages divers à tel point que Philippe Blanchet dans *La pragmatique d'Austin à Goffman* (1995 : 10) déclare que les rhétoriciens « réfléchissaient aux liens existant entre le langage, la logique (notamment argumentative) et les effets du discours sur l'auditoire ».

Ainsi, les sciences du langage introduisent la rhétorique dans le champ de leurs recherches sur le discours et considèrent que la parole devra être analysée dans son influence et non dans sa pratique. C'est donc son efficacité discursive qui est mise en avant plan dans l'examen du langage humain.

7. La pragma-didactique

C'est là une théorie de l'argumentation fondée par le groupe d'Amsterdam avec Frans Van Eemeren et Rob Grootendorst dans deux ouvrages importants : *Fundamentals of Argumentation Theory* (par Van Eemeren & Alii, 1996), et *Crucial Concept in Argumentation* (Van Eemeren éd. 2001). En 2004, Doury et Moirand ont exposé les idées essentielles de ces ouvrages dans *L'Argumentation aujourd'hui*.

Van Eemeren considère que l'argumentation se résume à « une activité verbale et sociale de la raison » dont l'objectif est d'augmenter (ou de diminuer) chez l'auditoire « l'acceptabilité d'une position controversée en présentant une constellation de propositions destinées à justifier (ou réfuter) cette position devant un juge rationnel » (traduction: Ruth Amossy, 2006 : 23).

Les travaux de la pragma-dialectique se veulent à la fois descriptifs fournissant des analyses des processus langagiers et l'étude des arguments ainsi que leur validité lorsqu'ils

sont mis en œuvre. Ils reprennent aussi le concept de *force illocutoire* en le généralisant à un acte de langage complexe s'établissant à un niveau supérieur sur un ensemble d'énoncés. C'est ainsi qu'Amossy considère que « la pragma-dialectique analyse la construction et le déploiement de cet acte de langage complexe, dans le cadre d'un dialogue destiné à résoudre des conflits d'opinion. Elle est en cela descriptive » (2006 : 23).

Cependant, la pragma-dialectique vise finalement à mettre en œuvre un modèle exemplaire permettant d'évaluer et de décrire des argumentations réelles menant à une finalité consensuelle. Elle se distancie, de ce fait, des approches argumentatives qui refusent le principe du consensus par le biais d'un dialogue rationnel, pour s'attarder sur les discussions et des positions peu ou pas conciliables. Et il apparaît que cette position émane, comme le souligne Amossy, « d'une véritable éthique de l'échange argumentatif fondée sur des normes dont la transgression doit être dénoncée » (2006 : 24). La discussion est soumise à une déontologie selon Paul Grice puisqu'elle devrait aboutir à la résolution des conflits (2006 : 24):

Les deux parties doivent s'abstenir d'empêcher le partenaire d'exposer son point de vue ; elles sont tenues de défendre leur point de vue lorsqu'elles sont sollicitées à le faire ; une attaque doit se rapporter à la position qui a été effectivement avancée, etc.

Toute transgression de ce principe forme un paralogisme dû au non respect des règles de la discussion critique. Le domaine de la pragma-dialectique œuvre en ce sens à une certaine norme discursive et dialogique entre les interlocuteurs.

8. L'argumentation selon Anscombe et Ducros

Les travaux de Jean-Claude Anscombe et d'Oswald Ducros ont intégré en France une conception de l'argumentation distincte de celles motivées par la tradition aristotélicienne. En effet, leur approche se place entre des orientations sémantiques et des enchaînements d'énoncés. Oswald Ducrot définit alors le sens de l'énoncé en situation, comme un « composant rhétorique » qu'il oppose au « composant sémantique ». Il cherche à montrer comment « les circonstances de l'énonciation entrent en jeu, pour expliquer le sens réel d'une occurrence particulière d'un énoncé, seulement après qu'une signification a été attribuée, indépendamment de tout contexte, à l'énoncé lui-même » (Ducrot, 1984 : 16).

Le terme de rhétorique est donc ici d'une toute autre acception, et désigne le sens que prend l'énoncé en contexte, il est l'équivalent de « pragmatique ». L'argumentation se définit comme un enchaînement consécutif d'énoncés : « Un locuteur fait une argumentation lorsqu'il présente un énoncé E1 (ou un ensemble d'énoncés) comme destiné à en faire admettre un autre (ou un ensemble d'autres) E2 » (Anscombe et Ducrot, 1988 : 8). Il s'agit-là d'une définition qui considère l'argumentation comme un fait de langue et non comme discours, d'où son originalité. Les deux linguistes se situent dans la perspective d'une pragmatique dite « intégrée » indissociable du plan sémantique.

L'élément rhétorique n'est plus dépendant des champs disciplinaires extralinguistiques, mais fait partie intégrante du sens de l'énoncé, ce qui est bien explicité par les auteurs en ces termes (*Ibid.*, 1988 : Avant-propos) : « Le sens d'un énoncé comporte, comme partie intégrante, constitutive, cette forme d'influence

que l'on appelle la force argumentative. Signifier, pour un énoncé, c'est orienter ».

L'énoncé a pour visée première d'orienter vers certaines conclusions, ce qui naturellement fait partie de son sens :

l'utilisation d'un énoncé, notent Anscombe et Ducrot, a un but au moins aussi essentiel que d'informer sur la réalisation de ses conditions de vérité, et ce but est d'orienter le destinataire vers certaines conclusions en le détournant des autres . (Ibid.:113).

À cet égard, l'argumentation s'intègre dans l'inférence, acte par lequel la composante rhétorique participe au sens du discours au lieu d'être le produit d'une mise en discours : lorsqu'un énonciateur annonce à un autre « on mange bien dans ce restaurant », il insinue un argument: « Tu devrais y aller ». Le premier énoncé est donc destiné à en faire admettre un autre qui en est la suite et la conclusion. Dans ce cadre, les pragmaticiens reprennent le concept de *topoi*, emprunté à la rhétorique classique, pour indiquer les « garants des enchaînements discursifs » comme le précise Anscombe (1995:49-50) et qui opèrent le lien discursif entre E1 et E2. Les principes généraux au lieu d'être des raisonnements, leur servent finalement d'appui. Ducrot ira jusqu'à affirmer, dans un article de 2004, que « l'argumentation linguistique n'a aucun rapport avec l'argumentation rhétorique » (Ducrot dans Doury et Moirand, 2004 : 17). Amossy (*Ibid.* : 27) déclare ainsi que « ce rejet total de la rhétorique, de ses présupposés et de ses enjeux semble creuser un fossé infranchissable entre l'argumentation dans la langue et l'argumentation dans le discours. Il n'en reste pas moins que l'étude des moyens discursifs de persuasion continue à exploiter les ressources que lui fournissent les travaux de l'ADL. »

L'approche de Ducrot et Anscombe, permet néanmoins un examen de l'orientation argumentative des énoncés, des *topoi* qui garantissent leur enchaînement, les connecteurs qui admettent en surface ces enchaînements.

En plus de ces recherches, il est aussi important d'évoquer, mais rapidement, les approches conversationnelles de l'argumentation. Celles-ci ont été initiées par Jacques Moeschler qui s'est intéressé à l'étude des interactions argumentatives développées par Christian Plantin. Ce qui les rapproche est le fait d'avoir situé l'argumentation dans le cadre dialogique selon la rhétorique aristotélicienne.

Moeschler, influencé par les travaux d'Éric Roulet et du groupe de Genève, considère que l'interaction verbale, où la conversation est l'espace par excellence de sa réalisation, s'inscrit dans un cadre de « coaction et d'argumentation ». Il propose d'examiner le rapport « entre faits argumentatifs et faits conversationnels », et définit le cadre comme l'espace de l'engagement d'actions précises ou de déductions visées dans lequel :

Les interlocuteurs sont obligés de débattre, perdre ou gagner la face, marquer des points, négocier pour arriver ou non à une solution, confirmer des opinions ou polémiquer. L'analyse du discours conversationnel aura donc pour objectif de mettre à jour les coactions et argumentations qui interviennent dans les interactions verbales . (1985 : 14)

Une telle approche se distingue donc des études pragmatico-sémantiques qui se basent sur un discours idéal pour s'attacher à un corpus de conversations authentiques, empruntées aussi bien au débat politique qu'aux conversations familières » (Amossy, *Ibid.* : 28).

Dans le même cadre théorique, il serait aussi important de rappeler les travaux de Guylaine Martel, au Canada, qui défend une rhétorique inspirée des échanges quotidiens (1998) avec toute sa dimension orale et ses procédés distincts. Elle opposera une rhétorique « naturelle » à une autre « savante ». Les échanges oraux apparaissent riches en schémas argumentatifs complexes et en modes d'organisations différant d'un locuteur à un autre. Les travaux de Catherine Kerbrat-Orecchioni sur les interactions verbales se situent aussi dans le même champ d'investigation. Comme pour Gumperz qui considère que « parler c'est interagir », Kerbrat-Orecchioni formule ainsi l'importance de l'analyse conversationnelle et l'étude des tours de parole inspirée des travaux américains :

[...] -l'exercice de la parole implique normalement plusieurs participants – lesquels participants exercent en permanence les uns sur les autres un réseau d'influences mutuelles : parler c'est échanger, et c'est changer en échangeant . (1998 : 54-55)

Ainsi l'échange est soumis à un rituel et se fonde sur la politesse, gage d'une harmonie de la conversation. Christian Plantin (2005) développe, comme d'autres linguistes du discours, l'étude de l'interaction argumentative et en fera un modèle de la discipline. Il considère que la pragmatique privilégie la politesse dans l'étude des conversations en mettant en valeur l'idée de neutralisation des contradictions et oublie, de ce fait son potentiel de dissension.

Il s'agit donc de voir la dimension de confrontation, sur un point donné, dans l'interaction, considérant que « l'étude de l'interaction argumentative ainsi définie s'absorbe dans l'étude de l'argumentation » (Plantin, 1995 : 40). Il élabore ainsi un « modèle dialogal » de l'argu-

mentation dont la visée est de remédier à ce qu'il appelle « l'insatisfaction liée aux modèles purement monologiques » (2005 : 53).

Mais pour Amossy :

*Plantin passe des théories d'Anscombe et Ducrot à l'approche interactionniste en faisant quasiment l'impasse sur toutes les approches qui analysent l'argumentation dans le discours (plutôt que dans la langue ou dans l'interaction en face à face). (Amossy, *Ibid.* : 31)*

9. Démarche et objets de l'analyse argumentative du discours

9.1. Fondements de l'analyse argumentative

L'analyse du discours, dans sa visée persuasive, se place à côté des approches interactionnistes et des études inspirées par Ducrot et Anscombe. De ce fait, elle est nourrie de toutes ces approches à la fois rhétoriques, pragmatiques et logiques évoquées supra. Elle se définit donc dans divers approches :

- **Langagière** d'abord, puisque le discours argumentatif est aussi bien le fruit d'une suite d'opérations logiques, que la mise en œuvre des possibilités diverses qu'offre le langage dans l'éventail lexical comportant d'emblée une orientation argumentaire, de l'énonciation (cadres formels d'énonciation, déictiques...) des suites d'énoncés (connecteurs, topoï selon Ducrot), des présuppositions et des implicites.
- **Communicationnelle** car « le discours argumentatif vise un auditoire et son déploiement ne peut se comprendre en-dehors d'un rapport d'interlocution » (Amossy, *Ibid.* : 31). Toute argumentation ne se construit que dans son contexte discursif immédiat sans quoi, elle aurait du

mal à jouer son rôle de persuasion qui est fondamental.

- **Dialogique et interactionnelle** puisque le discours argumentaire vise la persuasion et veut agir sur l'auditoire, il devra s'adapter nécessairement à lui. Dans un échange entre partenaires même si l'interaction est potentielle, il est confronté aux discours des autres et y participe pour montrer son accord ou désaccord.
- **Dimension générique.** Le discours argumentatif s'intègre dans un type et un genre de discours, même dans sa complexité. La dimension générique du discours, bien ancré dans la société qui le produit, l'institutionnalise et le codifie, permet de cadrer l'énonciation et ainsi d'éclairer ses visées propres dans leurs diversités.
- **Dimension stylistique.** Les figures de style permettent un impact plus fort du discours sur l'auditoire ou l'interlocuteur et participe à sa visée persuasive.
- **Une dimension textuelle.** Le texte étant « un ensemble cohérent d'énoncés qui forment un tout » (Amossy, *ibid.* : 2006), le discours argumentaire sera analysé dans sa charpente textuelle. On s'intéressera aux moyens et rapports de liaison qui participent à son développement. Dans ce cas, on s'attachera à l'étude des processus logiques utilisés dans le cadre du discours (syllogismes, analogies...)

9.2. Objets de l'argumentation dans le discours

L'analyse argumentative embrasse un large champ qui va des interactions verbales quotidiennes au texte littéraire en passant par le discours politique et journalistique. Mais, dans ce cadre, il apparaît pour certains chercheurs que

cela n'est pas aussi évident qu'on le croirait et Amossy (*ibid.* : 32) se demande à juste titre si tout discours est argumentatif, si l'analyse peut appliquer ses méthodes à tout extrait ou fragment de texte. Et ainsi elle tend à différencier ce qui relève de l'analyse argumentative et ce qui lui échappe. Pour ce faire, elle présente deux voies d'études :

Différencier visée argumentative et dimension argumentative

Pour Christian Plantin et J.-B. Grize, l'usage du langage dans une situation dialogique comporte toujours une dimension argumentative même si aucune stratégie n'est remarquée de façon explicite. Pour Plantin en effet (1996 : 18) : « toute parole est nécessairement argumentative. C'est un résultat concret de l'énoncé en situation. Tout énoncé vise à agir sur son destinataire, sur autrui à croire, à voir, à faire, autrement ». De même pour J.B. Grize (1990 : 41) : « Argumenter dans l'acception courante, c'est fournir des arguments, donc des raisons, à l'appui ou à l'encontre d'une thèse [...] Mais il est aussi possible de concevoir l'argumentation d'un point de vue plus large et de l'entendre comme une démarche qui vise à intervenir sur l'opinion, l'attitude, voire le comportement de quelqu'un ».

Dans ce cadre, Amossy revient sur la distinction entre visée et dimension argumentatives :

La simple transmission d'un point de vue sur les choses, qui n'entend pas expressément modifier les positions de l'allocutaire, ne se confond pas avec l'entreprise de persuasion soutenue par une intention consciente et offrant des stratégies programmées à cet effet. (Ibid. : 33)

Ainsi le plaidoyer d'un avocat a une visée argumentative puisqu'il cherche à innocenter un

inculpé ou diminuer sa peine. Par contre, un texte journalistique ou romanesque a uniquement une dimension argumentative.

En termes de genres, on peut mentionner, précise Amossy, parmi les discours à visée persuasive le prêche de l'église, le discours électoral, une publicité pour une marque de voiture, un manifeste politique ou littéraire. Parmi les discours qui comportent une dimension argumentative, on peut citer l'article scientifique, le reportage, les informations télévisées, certaines formes de témoignage ou d'autobiographies, le récit de fiction, la lettre amicale, la conversation quotidienne. (Ibid. : 34)

Au terme de ce rappel sur les principales théories de l'argumentation depuis Aristote jusqu'à aujourd'hui, la question que l'on se pose est celle de savoir si l'argumentation, prise dans un sens large, peut recouvrir ou non tous les discours ? À partir de cette problématique, on tentera de faire une synthèse entre des points de vue qui sont en fait complémentaires car chaque approche nouvelle est un élément qui élargit le champ de l'analyse du discours et ainsi la question de l'argumentation. En effet, cette dernière implique une perception du monde exprimée par un locuteur dans un contexte immédiat et bien déterminé. Cependant, tous les rhétoriciens sont d'accord pour dire qu'on ne peut fournir une argumentation sur des questions évidentes. Ce qui la structure, c'est souvent, comme le rappelle Ruth Amossy à l'instar de Plantin, « une question rhétorique » à laquelle il y a des « réponses antagonistes ». Mais « ni la question rhétorique ni la ou les réponses antagonistes n'ont besoin d'être expressément formulées » (Amossy, *Ibid.* : 34). Une question permet donc de donner plusieurs réponses dans lesquelles « on fera prévaloir celle qu'on considère la meilleure ».

La parole se fait dans un univers où préexiste déjà des « éléments doxiques » (Amossy, *Ibid.* : 35) formant l'interdiscours. Dans ce cadre, on observe des prises de positions données pour évidentes, on propose ou non une solution, on cherche un équilibre entre les divers arguments exposés, et souvent l'échange n'aboutit pas systématiquement au consensus. Cet univers complexe du discours s'explique selon Bakhtine-Volochinov par la nature fondamentalement dialogique du langage :

Toute énonciation, même sous forme écrite figée, est une réponse à quelque chose et est construite comme telle. Elle n'est qu'un maillon de la chaîne des actes de parole. Toute inscription prolonge celles qui l'ont précédées, engage une polémique avec elle, s'attend à des réactions actives de compréhension, anticipe sur celle-ci, etc. (1977 : 105)

Amossy déclare dans le même sillage que « le discours argumentatif peut proposer des questions qu'il travaille à dégager et à formuler, mais qu'il se refuse à trancher. Il peut soumettre un problème à la réflexion de l'auditoire sans pour autant avancer de solution définitive » (*Ibid.* : 35). Le texte de fiction est à cet égard très représentatif du dernier mode d'argumentation. Il dénonce implicitement une situation, des opinions qu'il expose au lecteur chez qui il provoque une réflexion menant à une dimension argumentative. Il peut ainsi poser des questions sans en formuler les réponses : « l'interrogation, l'examen définitif des contradictions, la mise à plat des tensions, la complexité, peuvent alors devenir partie intégrante de la dimension argumentative » (Amossy, *Ibid.* : 36). On en arrive ainsi à considérer l'argumentation non seulement dans sa visée, mais aussi dans sa dimension argumentative, ce qui permet d'élargir la définition.

Pour elle, l'argumentation forme « les moyens verbaux qu'une instance de locution met en œuvre pour agir sur ses allocutaires, en tentant de les faire adhérer à une thèse, de modifier ou de renforcer les représentations et les opinions qu'elle leur prête, ou simplement de susciter leur réflexion sur un problème donné » (*Ibid.* : 37).

Cependant, susciter la réflexion d'un interlocuteur sur une question, n'est-ce pas déjà solliciter une réaction de sa part? N'est-ce pas déjà agir sur lui ?

10. Perspectives : argumentation dans le discours et didactologie des langues et des cultures

1. La didactologie des langues et des cultures peut intégrer aujourd'hui l'analyse du discours dans le champ de ses recherches et notamment s'enrichir des observations sur l'argumentation dans le discours. Il ne s'agit pas de faire des applications pédagogiques simplifiées en classe de langue, comme on en voit actuellement en France, où la grammaire du discours, et spécifiquement l'argumentation, est traitée à partir de textes de fiction et d'articles de journaux, ou encore de textes littéraires du XVII^e siècle. On étudie donc la dimension argumentative qu'on confond souvent avec la visée argumentative. Tout comme la grammaire de texte, la grammaire du discours inspirée du

champ de l'analyse du discours littéraire, est présentée sous une forme simplifiée à tel point qu'on occulte toute la complexité et la richesse d'une discipline qui a pris ses sources dans la philosophie et donc dans la pensée profonde de l'humanité sur elle-même. Rendre sa complexité à la grammaire du discours nécessite que l'on introduise cet enseignement après le collègue lorsque les élèves auront bien assimilé les règles basiques d'une langue.

2. Prendre en compte l'argumentation dans le discours permettra aussi de comprendre et de saisir, au niveau des cultures, la diversité avec laquelle les langues usent du discours pour convaincre et persuader. Dans ce cadre, beaucoup d'éléments culturels, sociaux et économiques rentrent en jeu. Et c'est ce champ qui demeure aujourd'hui vierge. Nous avons tenté, à partir de nos analyses des discours de Bourguiba, prononcés que ce soit en Afrique occidentale ou au Moyen-Orient, de mettre en lumière les éléments culturels et discursifs à la fois héritage de l'Orient et de l'Occident, et qui apparaissent comme un palimpseste discursif. L'interdiscours dans ce cadre est une somme de toute la formation intellectuelle et politique d'Habib Bourguiba, grand porte-parole d'une nécessaire symbiose culturelle entre deux mondes aujourd'hui en conflit permanent.

Bibliographie

- AMOSSY, R. (1999). *Images de soi dans le discours. La construction de l'éthos*. Genève : Delachaux et Niestlé.
- (2002). « Double adresse et auditoire composite dans le discours électoral. Du clip au débat télévisé » dans *SISS et VALENCIES*.
- (2004). « La nouvelle rhétorique au prisme de l'analyse du discours », *Chaim Perelman, Direito, Retorica, e teoria da argumentação*, Eduardo C. Oleivera éd. Brésil, Universidade Estadual de Feira de Santana.

- (2006). *L'argumentation dans le discours*. 2^{ème} édition. Paris : Armand Colin.
- ARISTOTE (1950). *Organon V. Les Topiques*. Paris : Vrin.
- (1991). *Rhétorique. Livres I, II, III*. Paris. Gallimard.
- BRETON, Ph. & GAUTHIER, G. (2000). *Histoire des théories de l'argumentation*. Paris : La Découverte.
- BRETON, Ph. (1996). *L'argumentation dans la communication*. Paris : La Découverte.
- (2000). *La parole manipulée*. Paris : La Découverte.
- BUFFON, B. (2002). *La parole persuasive*. Paris : PUF.
- CHARAUDEAU, P. (2005). *Le Discours politique, les masques du pouvoir*. Paris : Vuibert.
- CHARAUDEAU, P. & MAINGUENEAU, D. (éd.) (2002) *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Seuil.
- CICERON (1996). *De l'Orateur*. Paris : Les Belles Lettres.
- DANBLON, E. (2005). *La fonction persuasive. Anthropologie du discours rhétorique ; origines et actualité*. Paris : A. Colin.
- DOURY, M. & MOIRAND, S. (2004). *L'argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation*. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- EEMEREN VAN FRANS H.; GROOTENDORST, R.; SNOEK HOEKEMANS, F. (1996). *Fundamentals of argumentation Theory*. N.J. : Lawrence Erlbaum.
- KOREN, R. & AMOSSY, R. (2002). *Après Perelman : Quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques? L'argumentation dans les sciences du langage*. Paris : L'Harmattan.
- PERELMAN, Ch. (1977). *L'empire rhétorique. Rhétorique et Argumentation*. Paris : Vrin.
- PLANTIN, Ch. (1996). *L'Argumentation*. Paris : Seuil.